



2024-212

Occupation du domaine public  
2 rue des Frères Kermorvant  
Pose d'une nacelle et un  
échafaudage  
Du 16 septembre au 27  
septembre 2024

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits  
et libertés des Communes, des Départements  
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le  
montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de M ROBIC Matthieu, société  
MAPANDCO situé 3 rue Bernard Moitessier, 56880  
PLOEREN, d'occuper le domaine public 2 rue des  
Frères Kermorvant et Cours des Quais pour la pose  
d'une nacelle, ainsi que dans la ruelle entre les  
frères Kermorvant et cours des Quais, pour la pose  
d'un échafaudage,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

La société MAPANDCO, est autorisée à occuper le domaine public 2 rue des Frères Kermorvant et Cours des Quais pour la pose d'une nacelle, de 2,50 m x 2,50 m, ainsi que dans la ruelle entre les frères Kermorvant et cours des Quais, pour la pose d'un échafaudage, de 10 m x 1 m, du 16 septembre au 27 septembre 2024.

### ARTICLE DEUXIEME

La nacelle aura un emplacement de réservé rue du Vieux Puit pour le stationnement du soir, 2 m x 5 m ainsi que le weekend.

### ARTICLE TROISIEME

Les services techniques, seront chargés de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes et en vigueur, ainsi que l'enlèvement des supports de stationnement des vélos devant les boutiques.

### ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	24,00 €
(2,50 x 2,50) nacelle + 10 m <sup>2</sup> parking + 10 m <sup>2</sup> échafaudage	
26,25m <sup>2</sup> x 0,75€ par jour, soit	19,68 € pour la journée.
Soit un total de (19,68 x 12 j) + 24	260,16 €

### ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La société MAPANDCO
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 20 Aout 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le :

28 AOUT 2024